

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 62 (1911)  
**Heft:** 12  
  
**Rubrik:** Chronique forestière

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Chronique forestière.

### Confédération.

**M. J. Schobinger, conseiller fédéral**, Chef du Département de l'Intérieur, est décédé à Berne le 26 novembre dernier, à l'âge de 62 ans. Élu membre du Conseil fédéral le 17 juin 1908, en remplacement de M. Zemp, M. Schobinger n'aura fait partie du gouvernement fédéral que pendant trois ans et demi. D'abord Chef du Département de Justice et Police il avait passé à l'Agriculture et au Commerce, de là aux Finances; l'élection de M. Ruchet à la présidence l'avait conduit à l'Intérieur. C'est donc dans son canton d'origine, celui de Lucerne, qu'il faut chercher les résultats de l'activité politique et administrative du défunt. M. Schobinger a pendant 34 ans, fait partie du Conseil d'Etat lucernois.

Le peuple suisse gardera un souvenir reconnaissant des services rendus par M. Schobinger à la Confédération, pendant une période malheureusement trop courte. Il laisse le souvenir d'un grand travailleur et d'un magistrat éclairé et intègre.

**Examen pratique professionnel.** Les stagiaires forestiers dont les noms suivent par ordre alphabétique, ont subi avec succès l'examen pratique professionnel: *Hohl*-Argovie, *Kopp*-Lucerne, *Muller*-Berne, *Sennhauser*-Zurich, *Solari*-Tessin, *Volkart*-Zurich, *Zimmermann*-Berne.

Rappelons que la durée de la pratique forestière a été augmentée d'un semestre et portée ainsi à 1 $\frac{1}{2}$  année; les prochains examens auront donc lieu au printemps 1913.

**M. Ruchet, conseiller fédéral**, reprendra la direction du Département de l'Intérieur, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1912.

M. Ruchet a toujours porté un vif intérêt aux choses de la forêt et de nombreux progrès ont été réalisés sous sa direction. Nous sommes heureux de le constater ici et nous souhaitons d'avoir encore longtemps un Chef de Département aussi laborieux et aussi bienveillant.

### Cantons.

**Glaris.** M. Volkart, expert forestier à Zurich, est nommé adjoint à l'Inspection cantonale des forêts, à Glaris.

**Valais.** *Adjoint à l'Inspection cantonale des forêts.* Le Département cantonal met en soumission la place d'adjoint au bureau forestier cantonale à Sion.

Les postulants doivent être porteurs du diplôme fédéral et posséder les deux langues nationales. Le délai pour les inscriptions est fixé au 31 décembre 1911.

